



GUESS THE MEASURE!

**Jeu-concours « Devinez la mesure ! »
Également exposé comme "GUESS THE MEASURE !"**

RÈGLEMENT COMPLET

La société PolyWorks Europa S.A.S., 100% filiale de InnovMetric Software Inc., dont le siège social est sis à Paris – France - 62, Rue de la Chaussée D'Antin - 75009 (ci-après l'« Organisateur » ou « Promoteur ») organise le jeu-concours intitulé « Devinez la mesure ! » également exposé comme "GUESS THE MEASURE !"

Ce jeu-concours est ouvert à tous les consommateurs de plus de 18 ans résidant en : France, Espagne, Italie et Portugal.

Les employés de l'Organisateur et de la Société associée et leurs parents proches, leurs mandataires ou toute personne en rapports professionnels avec le présente jeu-concours ne seront pas habilités à participer.

De même, les employés, collaborateurs ou consultants à quelque titre que ce soit des sociétés 42 Racing SA et Racing One GmbH ainsi que toutes les équipes de course engagées dans le International GT Open *championship* ne pourront pas y participer.

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat. Un accès à Internet est nécessaire pour participer.

Toute personne s'inscrivant ou participant à cette promotion est réputée avoir accepté et être liée par le présent règlement.

1. Période du concours

La participation au présent jeu-concours sera ouverte entre le 5 Juin 2024 à partir de h00 :01 (UTC +2) et le 1 Octobre 2024 (ci-après désignée comme la « période du concours »).

La période concours est divisée dans les sous-périodes de participation suivantes :

- Défi ("CHALLENGE") #1 : du 05/06/2024 à h00 :01 au 21/07/2024 à h23 :59
- Défi ("CHALLENGE") #2 : du 28/08/2024 à h00 :01 au 14/09/2024 à h23 :59
- Défi ("CHALLENGE") #3 : du 17/09/2024 à 00 :01 au 01/10/2024 à h23 :59

L'heure de référence pour la participation au concours « DEVINEZ LA MESURE ! » est **UTC +2 / Central European Summer Time (CEST)**, ce qui correspond au fuseau horaire de Paris et de Rome.

2. Modalités de participation

Pour participer au concours pendant la période promotionnelle décrite au point 1, les individus doivent se rendre sur le site web www.guessthemeasure.com pour compléter la procédure d'inscription. Ils doivent fournir toutes les informations obligatoires dans le

formulaire prévu à cet effet, accepter les conditions générales et, à titre facultatif, consentir au traitement des données à des fins de marketing.

Lors de l'inscription, une image représentant un composant mécanique spécifique (dont le nom technique sera fourni pendant le jeu) sera montrée aux participants. Ils devront ensuite indiquer leur estimation de la taille de ce composant mécanique dans le champ prévu à cet effet.

Les mesures correctes (mesures de référence) du composant mécanique utilisé pour ce concours sont uniquement celles enregistrées par le promoteur et identifiées manuellement par Racing One GmbH. Aucune objection ne peut être soulevée quant à la corrélation de ces mesures de référence avec celles obtenues par d'autres moyens.

Le participant qui devine avec exactitude la mesure de la pièce mécanique ou qui fournit l'estimation la plus proche de la mesure réelle dans le temps le plus court sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, le participant qui a fourni une réponse correcte (c'est-à-dire qui a deviné la mesure correcte ou qui a fourni l'estimation la plus proche dans le temps le plus court) recevra le prix.

Limites de participation :

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois par défi (« CHALLENGE ») ou sous-période. Les inscriptions comportant les mêmes données (par exemple, l'adresse électronique, le nom, le prénom) ne seront pas considérées valables.

L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des inscriptions et des participants, ce qui englobe l'identité du participant, son âge et son domicile, pour garantir la validité de leur inscription et de leur participation à la promotion. L'Organisateur peut disqualifier tout participant qui enfreint les présentes conditions ou cherche à gêner le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours.

3. Désignation des gagnants

À la fin de chaque sous-période, un classement sera établi sur la base du temps de réponse.

Le participant le mieux classé dans chaque sous-période (c'est-à-dire la personne qui devine avec précision la taille du composant mécanique ou qui fournit l'estimation la plus proche de la mesure réelle dans le temps le plus court) sera déclaré vainqueur.

Les dix (10) participants suivants les mieux classés pour chaque sous-période seront désignés comme réserve. Ils ne seront contactés que si le gagnant principal est introuvable ou ne remplit pas les conditions d'éligibilité au prix, ou si toute autre raison empêche l'attribution du prix au principal vainqueur.

En cas d'égalité, le participant qui a fourni une réponse correcte (c'est-à-dire qui a deviné la mesure correcte ou qui a fourni l'estimation la plus proche dans le temps le plus court) recevra le prix.

Trois (3) gagnants - un (1) pour chaque sous-période, seront ensuite sélectionnés pendant toute la durée de la promotion.

Chaque gagnant recevra un (1) week-end VIP à Monza pendant l'International GT Open les 19 et 20 octobre 2024.

Les prix ne sont pas transférables à des tiers.

Pour des informations détaillées sur les prix, veuillez-vous référer au point 4 ci-dessous.

4. Dotations

Les prix à remporter sont :

- Trois (3) VIP weekends à Monza à l'*International GT Open championship* le 19 et le 20 Octobre, 2024.

Veuillez noter que GT Sport Organización, l'organisateur de l'International GT Open, n'est pas le promoteur de « GUESS THE MEASURE ! Par conséquent, GT Sport Organización n'est pas responsable d'aménagement de la promotion, de la vérification des gagnants ou de l'attribution des prix.

Chaque week-end VIP comprend :

- Un (1) VIP PASS pour une (1) personne pour assister aux courses International GT Open à Monza (Italie) les 19 et 20 octobre 2024, ainsi qu'un traitement VIP Hospitality pendant le séjour de la personne sur le circuit.
- Un billet d'avion aller-retour pour une (1) personne à destination de Milan Malpensa, Milan Linate ou Bergamo Orio al Serio. À noter que si le gagnant du week-end VIP réside dans un rayon de 300 kilomètres de Monza (Italie), l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de fournir un transport terrestre au lieu d'un transport aérien, sans aucune obligation d'échange ou de compensation pour la différence de valeur du prix.
- Deux (2) nuits dans un hôtel 4 étoiles.
- Le transfert de l'hôtel au circuit.
- Un (1) dîner gastronomique le samedi soir 19 octobre 2024.

La valeur moyenne d'un week-end VIP est de 1 300 €.

Le gagnant est seul responsable de toutes dépenses non explicitement mentionnées dans la description du prix ci-dessus. Ces dépenses peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- le transport terrestre non spécifié ci-dessus ;
- les frais de parking ;

- les repas et frais supplémentaires ;
- les pourboires, droits ou taxes ;
- les suppléments ;
- les taxes d'aéroport ;
- les frais supplémentaires pour les services ou les installations ;
- les frais de bagages supplémentaires enregistrés ;
- les dépenses personnelles à l'hôtel ;
- les frais de sécurité ;
- les taxes et tout autre frais applicable.

5. Notifications des gagnants et remise des prix

Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la fin de chaque sous-période de participation, le gagnant recevra une notification par courrier électronique à l'adresse fournie lors de l'inscription. Il devra répondre dans un délai de trois (3) jours calendaires, en fournissant :

- Leurs informations personnelles (c'est-à-dire leur nom, prénom, adresse, adresse électronique) ;
- Une copie d'une pièce d'identité valide (recto et verso).

Il est impératif que les informations fournies lors de l'inscription soient exactes et authentiques, car il est interdit de les falsifier ou d'utiliser un pseudonyme. Si les informations fournies lors de l'inscription ne correspondent pas à celles d'une pièce d'identité valide, le prix ne sera pas attribué.

Veuillez noter que le gain ne peut être confirmé qu'après réception des documents requis, qui doivent être envoyés avant la date limite.

Si un des gagnants ne répond pas, il sera considéré comme injoignable et le prix sera attribué aux réserves par ordre de classement. Les réserves doivent respecter la même procédure d'acceptation et les mêmes délais. Il est précisé que:

- L'Organisateur n'est pas responsable si un gagnant ne peut être contacté pour quelque raison que ce soit.
- L'organisateur n'est pas responsable des pertes subies en raison de coordonnées incorrectes ou inexactes.
- L'organisateur se réserve le droit de déterminer la méthode de livraison de tous les prix à sa seule discrétion.
- L'organisateur n'est pas responsable des taxes, frais de douane ou autres coûts liés à la réception du prix.
- L'Organisateur ne compensera pas les prix qui ne peuvent être échangés ou reçus par les gagnants en raison des douanes ou d'autres réglementations locales, ou les prix qui sont endommagés, retardés ou perdus par les services postaux, les services de messagerie ou d'autres services de courrier.
- Chaque gagnant est responsable de déclarer et de payer toute taxe ou tout frais applicable découlant de l'obtention du prix dans sa juridiction.

- Les prix ne sont pas transférables. Le gagnant ne peut réclamer un autre prix ou son équivalent en espèces.

Toutefois, en cas de circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit de modifier, de retirer ou de remplacer un prix par un autre prix ou un autre arrangement.

6. Politique de confidentialité

Pour connaître la politique de confidentialité d'InnovMetric, veuillez consulter le site <https://www2.innovmetric.com/PolyWorksEuropa/gdpr-nc/en>.

Pour toute question relative à la protection de la vie privée, veuillez nous contacter à l'adresse électronique suivante : privacy@innovmetric.com.

Informations à fournir aux termes de l'art. 13, Règlement européen 679/2016 (dit "RGPD")

Les données personnelles délivrées spontanément seront traitées, selon des modalités principalement électroniques et avec des instruments d'analyse parfois statistiques, par **PolyWorks Europa S.A.S., 100% filiale de InnovMetric Software Inc.**, dont le siège social est sis à Paris – France - 62, Rue de la Chaussée D'Antin - 75009 - TVA: FR 47812673028, pour l'exécution de toutes les phases liées au jeu-concours dénommé « GUESS THE MEASURE! » (Également exposé comme « Devinez la mesure ! »).

En outre, elles seront traitées pour obéir aux normes administratives et autres, obligatoires en vertu de la loi en vigueur dans notre pays ou en vertu des décisions de l'Union Européenne et conservées pour le délai imposé par ces disciplines. Les données demandées doivent être apportées obligatoirement pour les objectifs mentionnés ci-dessus et leur absence ne permettra pas d'exercer les activités de gestion du jeu-concours et d'exécuter les dispositions de loi.

Après consentement explicite, les données des vainqueurs seront publiées sur des moyens de communication, tels qu'Internet et matériel d'information et de promotion – numérique et sur papier.

En outre, après consentement explicite, les données seront traitées par le titulaire pour des contacts dans des buts promotionnels et de marketing (tels que : envoi de newsletter, promotions sur des produits et services, bons de remise, sondages et recherches de marché). Ces contacts promotionnels seront effectués par e-mail, téléphone, sms, courrier papier.

La conservation des données aux fins de la gestion du jeu-concours sera limitée à la période d'exécution de chacune de ses phases et selon ce qui est établi par la réglementation en la matière. Par la suite, elles seront rendues anonymes pour créer des statistiques élaborées et les données d'identification seront détruites.

Si le participant a donné son consentement à des contacts promotionnels (marketing), les données seront conservées dans nos archives tant qu'il sera estimé qu'il subsiste un intérêt pour les activités de l'Organisateur suite à l'exercice des droits d'opposition au traitement à des fins de marketing par l'intéressé. Une fois passée la période de conservation, les données

seront rendues anonymes pour produire des statistiques et les données d'identification seront détruites, en les effaçant de nos archives.

Les responsables du traitement sont : 42 Racing SA – Via Serafino Balestra 10, Lugano – Switzerland and Promosfera srl – Via XXV Aprile 56, Casorate Sempione (VA) - Italy.

Les personnes autorisées au traitement sont celles qui sont chargées des ventes et du marketing, du centre d'appels téléphoniques, des systèmes d'information et de sécurité des données.

Aux termes des articles 15-21 du RGPD, en écrivant au titulaire à l'adresse postale mentionnée ci-dessus ou à l'e-mail privacy@innovmetric.com on peut exercer les droits de consultation, modification, effacement et oubli, limitation du traitement des données ou s'opposer à leur traitement pour des raisons légitimes ou des objectifs d'information et de promotion, même seulement pour les outils de contact (ex. : e-mail, téléphone fixe et mobile, sms, courrier papier). Si ce n'est pas précisé, l'opposition s'étendra à tous les outils de contact. En cas de révocation du consentement donné, qui peut être présenté à tout moment, il est entendu que ceci ne porte pas préjudice à la licéité du traitement basée sur le consentement donné précédemment ou sur des mécanismes alternatifs au consentement admis par la loi. On signale aussi que l'intéressé a le droit de présenter une réclamation à l'autorité de contrôle pour faire valoir ses droits. Toujours en écrivant à l'adresse postale indiquée ci-dessus ou en envoyant un e-mail à privacy@innovmetric.com on peut demander la liste complète et mise à jour des responsables du traitement.

On peut contacter le responsable de la protection des données à l'e-mail privacy@innovmetric.com pour des informations sur le traitement des données.

Enfin, on a le droit de demander la portabilité des données, c'est-à-dire de recevoir en format structuré, d'utilisation commune et lisible par les dispositifs électroniques communs, ses données pour les transmettre directement à un autre sujet, titulaire autonome du traitement, pour qu'il puisse les traiter dans les limites établies par la personne intéressée.

7. Généralités

- Les informations relatives aux modalités de participation au jeu-concours font partie du présent règlement. La participation à la promotion implique leur acceptation.
- En participant à cette promotion, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leur nom à des fins publicitaires. Les gagnants acceptent également de participer à des activités publicitaires raisonnables, à la demande de l'Organisateur.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour d'éventuels dommages, coûts ou pertes (directs ou indirects) subis par tout participant ou gagnant du fait de la participation au présent jeu-concours ou du fait de l'utilisation du prix gagné, sans préjudice de la responsabilité du Promoteur en cas de mort ou de dommages découlant de sa négligence.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour d'éventuels dommages, coûts ou pertes (directs ou indirects) subis par tout participant ou gagnant du fait de la

participation au présent jeu-concours ou du fait de l'utilisation du prix gagné, sans préjudice de la responsabilité du Promoteur en cas de mort ou de dommages découlant de sa négligence.

- Toutes les décisions du Promoteur relatives à tout aspect de cette promotion sont réputées définitives et aucune correspondance ne sera échangée à leur sujet.
- Le Promoteur se réserve le droit de modifier, annuler ou suspendre un élément d'un prix lorsque, du fait de circonstances indépendantes de sa volonté, ledit élément n'est plus disponible. Le Promoteur n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des gagnants, lorsque le prix n'est plus disponible ou est modifié ou annulé pour quelque raison que ce soit. En cas de survenue de circonstances imprévues, le Promoteur se réserve également le droit de remplacer le prix en tout ou partie par un autre d'une valeur égale ou supérieure.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour des actions de tiers.
- La présente promotion est soumise à toutes les dispositions et réglementations applicables.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité dans le cas où se produit un acte, une omission, un événement ou une circonstance indépendante de sa volonté et qui l'empêche de satisfaire les obligations prévues par le présent règlement ou qui donne lieu à un retard dans leur exécution.
- En cas de circonstances qui affectent le bon déroulement de la promotion ou de circonstances susceptibles d'empêcher le déroulement prévu de la promotion, pour quelque raison que ce soit indépendante de la volonté du Promoteur, par exemple en cas de guerre, d'actes de terrorisme, d'états d'urgence, de catastrophes naturelles (ou autre), d'infections dues à des virus informatiques, de bogues, d'interventions non autorisées sur les logiciels, de difficultés d'origine technique ou toute autre problématique susceptible de modifier la sécurité, l'intégrité et le bon déroulement de la promotion, le Promoteur se réserve le droit, à son entière discrétion et dans toute la mesure permise par la loi de (a) disqualifier tout participant ou (b) en fonction des éventuelles indications des autorités compétentes, de modifier, de suspendre, de mettre fin de manière anticipée ou d'annuler la présente promotion.
- Le Promoteur se réserve le droit de vérifier la validité des participations et de disqualifier tout participant qui tente de trafiquer la mécanique de participation. Le Promoteur se réserve également le droit de disqualifier tout utilisateur dont la participation n'est pas conforme à ce que prévoit le présent règlement et/ou qui a mis en œuvre toute action visant à altérer le bon déroulement de la promotion. Dans ce cas, le Promoteur se réserve le droit de demander à la personne concernée un dédommagement pour les dommages subis.
- Sauf interdiction, l'acceptation d'un prix constitue le consentement du gagnant à l'utilisation par l'Organisateur de son nom, de son apparence, de sa présence sur les médias sociaux, de sa photographie, de sa voix, de sa ville natale, de sa ville/état et/ou de sa réponse à des fins promotionnelles avec tout support, dans le monde entier, sans paiement ni contrepartie.

8. Dépôt du règlement

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site www.guessthemasure.com. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement complet du jeu est également disponible gratuitement sur le site Internet à l'adresse www.guessthemasure.com.

La Société Organisatrice et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou l'exécution du présent règlement. Pour ce faire, toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse du jeu et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse). Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de deux (2) mois après la clôture du jeu. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement et tout et/ou information quelconque relative au Jeu, les dispositions du présent règlement déposé chez l'Huissier de Justice prévaudront.

En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront les seuls compétents.

9. Attributions de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Le présent règlement peut être consulté à l'adresse www.guessthemasure.com.

Cette Promotion est régie par la loi française.